

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 347

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 47 par les mots :

« de toutes catégories, grâce à des moyens de détection et de neutralisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les grandes puissances s'intéressent de plus en plus à la militarisation de petits drones, dits « tactiques ». Acheteables dans le commerce, peu onéreux et volant à très basse altitude, ils permettent de réaliser des opérations de surveillance mais également offensives à travers, par exemple, l'emport d'une charge explosive. Cette nouvelle menace doit donc, en plus de celle des drones de plus grosse catégorie (HALE, MALE...), être prise en compte dans le cadre du renforcement de notre défense surface-air. Pour lutter contre celle-ci, il nous faudra investir dans des moyens de détection adaptés pour détecter et suivre ces petits aéronefs ; et des moyens de destruction capables de détruire une cible individuelle ou un essaim.